

## Bulletin d'inscription

<b>Raison sociale :</b> (telle que souhaitée sur la liste des exposants qui figurera sur le prospectus, le site Internet, etc.)			
(1 ligne) : _____ (Maximum <b>50</b> caractères et en caractères d'imprimerie s.v.p)			
Adresse :		Localité :	
Personne de contact :		Mobile :	
Téléphone :		Mail :	
Site Internet :			

Si adresse de facturation différente :

Raison sociale : _____			
Adresse :		Localité :	
Personne de contact :			

**IBAN pour remboursement éventuel acompte :** \_\_\_\_\_

**Détenteur de parts sociales**  
(Marquer d'une croix ce qui convient)

OUI       NON

**Genre d'activité de votre commerce ou entreprise :**  
(Ex. marchand de meubles, assurance, artisan, restauration)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Marchandises ou prestations présentées :**  
(A indiquer dans le détail)

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Vente directe de produits :**  
*Réponse obligatoire pour le calcul  
du prix de la surface*

Non

Oui

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

**Entendez-vous mettre sur pied un concours ou une animation qu'il y aurait lieu de publier dans le programme de la manifestation ?**

NON       OUI Si oui, de quel genre ?

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



**FACTURATION** (TVA non comprise)

Longueur :	<input type="text"/> m	Profondeur :	<input type="text"/> m	
Surface :	<input type="text"/> m <sup>2</sup>	Prix de la surface:	<input type="text"/> Frs / m <sup>2</sup>	<b>CHF</b>
<b>Stand avec structure de base</b> mise à disposition par le comptoir				
	<input type="checkbox"/>	oui	<input type="checkbox"/>	non
<b>Panneaux de parois de stand 1.00 m x 2.50 m</b> , mélaminés blanc 13 mm				
Panneaux livrés, posés et déposés (Art. 5.5 du Règlement des exposants)				
	<input type="text"/>	panneaux	<input type="text"/> 60.00 Frs / pce	CHF
<b>Suppléments pour fronts ouverts:</b> (Art. 5 du règlement des exposants)				
	<input type="checkbox"/>	Ouverture sur 1 coté sans supplément		
	<input type="checkbox"/>	Ouverture sur 2 cotés supplément 10%		CHF
	<input type="checkbox"/>	Ouverture sur 3 cotés supplément 20%		CHF
	<input type="checkbox"/>	Ouverture sur 4 cotés supplément 30%		CHF
<b>Renforcement du plancher :</b> (Art. 8.5.1 du Règlement des exposants)				
	<input type="text"/>	m <sup>2</sup>	<input type="text"/> 12.00 Frs / m <sup>2</sup>	CHF
<b>Taxe évacuation des déchets</b>				
	<input type="text"/>	m <sup>2</sup>	<input type="text"/> 5.00 Frs / m <sup>2</sup>	CHF
<b>Electricité :</b> (chiffre 5.4 du Règlement des exposants)				
Consommation forfaitaire	<input type="text"/>	m <sup>2</sup>	<input type="text"/> 15.00 Frs / m <sup>2</sup>	CHF
Installation électrique de base ( <i>tous les stands sont équipés d'une prise 230V/10A</i> )				
Demandes supplémentaires : (Art 5.4.1 du règlement des exposants)				
	<input type="text"/>	prise(s) T13 supplémentaires 230V / 10 A	<input type="text"/> 225.00 Frs / pce	CHF
	<input type="text"/>	prise(s) T15 supplémentaires 400V / 10 A	<input type="text"/> 400.00 Frs / pce	CHF
	<input type="text"/>	prise(s) T25 supplémentaires 400V / 16A	<input type="text"/> 600.00 Frs / pce	CHF
	<input type="text"/>	prise(s) CEE supplémentaires 400V / 32 A	<input type="text"/> 800.00 Frs / pce	CHF
	<input type="text"/>	ligne VDSL (installation et mise en service)	<input type="text"/> 800.00 Frs / pce	CHF
<b>Eau (Alimentation et évacuation) :</b> (Art. 5.6 du Règlement des exposants)				
	<input type="text"/>	Prise d'eau froide / évacuation de l'eau	<input type="text"/> 750.00 Frs / pce	CHF
<b>Sortie de fumée :</b> (Art. 9.6 du Règlement des exposants)				
	<input type="text"/>	Sortie fumée	<input type="text"/> 750.00 Frs / pce	CHF
<i>Veillez mentionner sur le plan ci-annexé l'emplacement des installations techniques spécifiques</i>				
<b>Cartes d'exposants supplémentaires</b>				
(voir explication art. 10.5 du Règlement des exposants)				
(Maximum 10 cartes suppl.)	<input type="text"/>	pce(s)	<input type="text"/> 20.00 Frs / pce	CHF
<b>Commande de cartes d'acheteur</b>				
(voir explication art. 10.4 du Règlement des exposants)				
(Minimum 50 cartes par commande)				
Prix de base (à la commande)	<input type="text"/>	pce	<input type="text"/> 1.00 Frs / pce	CHF
Billets rentrés = facturés Frs 5.- en plus				
Détenanteur de part(s) sociale(s)				
	<input type="text"/>	rabais forfaitaire	<input type="text"/> -100.00 Frs	CHF
<b>TOTAL (TVA non comprise)</b>	Je valide mes informations (calcul final)			<b>CHF</b>

## AMENAGEMENT DU STAND

Souhaitez-vous la structure de base mise à disposition par le Comptoir

OUI

NON

Disposez-vous d'un stand modulaire ?

OUI

NON

Si oui, dimensions exactes hors-tout : **(Réponse impérative !)**

Longueur : \_\_\_\_\_ m

Largeur : \_\_\_\_\_ m

Hauteur : \_\_\_\_\_ m

Procédez-vous à des démonstrations commentées ou diffusez-vous de la musique sur le stand ?

OUI

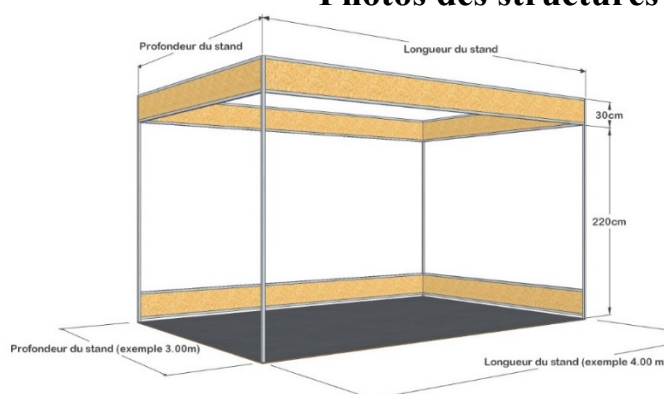
NON

Devez-vous disposer d'une place à l'extérieur de l'exposition (frigo, stock) ?

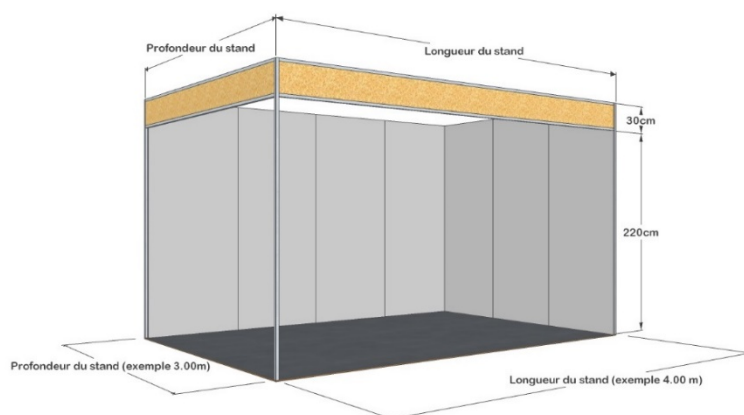
OUI

NON

### Photos des structures de délimitation de stand



Avec structure de base  
(exemple 4.00 x 3.00 m, ouvert 2 cotés)



Avec structure de base + panneaux de parois  
(exemple 4.00 x 3.00 m, ouvert 2 cotés)

### Point 6 du règlement technique « Services techniques Informations générales »



Les stands sont formés d'une « ossature » composée de montants de 2,5 m de hauteur en tubes carrés de 25 mm de section et d'éléments de liaison. Ceux-ci sont formés par des panneaux de bois (bandeaux) de 25 cm de largeur bordés par des tubes carrés de 25 mm de section. La largeur totale, métal et bois, est de 30 cm. La longueur de ces bandeaux varie entre 0,5 m et 5 m. Les faces fermées des stands sont constituées d'un bandeau placé à 3 cm du sol et d'un autre dont le bord supérieur est à 2,5 m du sol. L'espace entre les bandeaux est vide. Côté « public » seul le bandeau supérieur est placé pour permettre la pose de la raison sociale.

Le bois permet le vissage des parois qui ne sont pas fournies par le Comptoir. Des « potences » permettant de suspendre, par exemple, une enseigne au-dessus du couloir sont aussi à disposition (1 pièce par stand, fournie sur demande)



## **Rappel de quelques points importants du Règlement des exposants**

- ✓ Le Comité Directeur se prononce librement et souverainement sur chaque demande d'inscription. Il n'est pas tenu de motiver ses décisions. (art. 3.2)
- ✓ La demande d'inscription est présentée au Comité Directeur dans le délai imparti, au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet, dûment signé par le requérant. **La demande d'inscription sera prise en compte par le versement d'un montant de Fr. 500.- valant acompte sur le prix de location.** En cas de désistement ultérieur, l'acompte de Fr. 500.- restera dans tous les cas acquis à l'organisation en couverture de ses frais, les dispositions figurant au chapitre 6 étant en outre réservées. (art. 3.4). L'acompte sera restitué par le Comité Directeur en cas d'annulation de la manifestation pour des raisons en lien avec la situation sanitaire, pour autant que les travaux de construction n'aient pas débuté.
- ✓ Le contrat de location est réputé conclu au moment où le Comité Directeur adresse à l'exposant une confirmation de sa participation, représentée par la convocation à l'assemblée des exposants envoyée dans le courant de l'été ou la facture y relative. (art. 3.5)
- ✓ En cas de non-paiement de la facture à l'ouverture du Comptoir, le Comité Directeur peut se départir, sans dédommagement, du contrat de location et reprendre la libre disposition de la surface primitivement louée. Il peut dans tous les cas interdire l'accès à l'exposition à tout locataire qui ne s'est pas entièrement acquitté de sa facture. (art. 6.2)
- ✓ Les exposants sont tenus de collaborer au maintien de l'ordre du Comptoir et de se conformer, en toutes choses, aux directives officielles, en particulier aux heures de fermeture des stands. (art. 9.3)
- ✓ Dès le montage des stands jusqu'au et y compris le démontage, chaque exposant est entièrement responsable des dommages (vols, détériorations, incendie, dommages naturels, humidité, dégâts d'eau, etc.), survenant aux biens dont il est propriétaire ou dont il a l'usage. (art. 13.3)
- ✓ Il appartient à chaque exposant de se prémunir contre les éventuels dommages pouvant survenir tant pendant le transport, le montage, l'exposition que pendant le démontage et ainsi prendre contact avec son assureur. (art. 14.3)
- ✓ Les exposants ont l'obligation d'être présents ou représentés lors de l'assemblée des exposants. (art. 9.15)

La présente demande d'inscription pourra valoir reconnaissance de dette au sens de l'article 82 de la Loi sur la poursuite pour dettes et faillites.

**Le requérant prend note que le Comité Directeur se réserve le droit d'adapter la disposition des stands ainsi que l'emplacement des raccordements aux exigences de la construction.**

**Par sa signature, le requérant confirme avoir pris connaissance et accepté le contenu des versions valables pour l'édition 2023 du Règlement des exposants et du document « Services techniques – Informations générales » et s'engage à terminer le montage de son stand avant le 16 novembre 2023 à 12h00. Il accepte sans réserve de se soumettre à toutes les dispositions de ce Règlement. Il accepte notamment la clause de prorogation de for contenue à l'article 15, désignant Estavayer-le-Lac comme for exclusif en cas de litige.**

Lieu et date : \_\_\_\_\_ Signature et timbre : \_\_\_\_\_

### Annexes disponibles sur le site Internet :

- Règlement des exposants du Comptoir Broyard
- Services techniques – Informations générales

Remarque concernant la manière de remplir le bulletin d'inscription : Toute inscription remplie de manière incomplète ne pourra être prise en considération.

## Récépissé

Compte / Payable à  
CH55 8080 8006 4094 8062 7  
Société Coopérative du Comptoir Broyard  
Rue de l'Hôtel de ville 11  
1470 Estavayer-le-Lac

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Monnaie	Montant
CHF	500.00

## Section paiement



Monnaie	Montant
CHF	500.00

Compte / Payable à  
CH55 8080 8006 4094 8062 7  
Société Coopérative du Comptoir Broyard  
Rue de l'Hôtel de ville 11  
1470 Estavayer-le-Lac

Informations additionnelles  
Acompte édition 2023

Payable par (nom/adresse)

┌

└

Point de dépôt